



Accès autorisés
Travaux autorisés



Accès autorisés
Travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier



Accès déconseillés
Travaux autorisés de 5h à 12h sous réserve dispositif de prévention et d'extinction.
Travaux avec moissonneuses batteuses autorisés de minuit à 12h sur les massifs 4 à 9, et toute la journée sur les massifs 1 à 3



Accès interdits dans 12 espaces forestiers (voir la délimitation géographique ici)
Accès fortement déconseillés dans les autres zones boisées du secteur
Travaux interdits dans tous les espaces forestiers et 200m autour

